REPUBLIQUE DU SENEGAL



	0	0	2	1	1	0			x
N°	•••	••••	2000	•••••		PML	ESRI	DGES	/ac

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

COMMUNIQUE RELATIF A L'ORIENTATION DES BACHELIERS 2018 DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation porte à la connaissance des nouveaux bacheliers 2018 que les demandes d'admission et de préinscription dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal sont faites sur le site http://orientation.campusen.sn, du 20 août 2018 à 00h au 02 septembre 2018 à minuit, délai de rigueur.

Cette année, les demandes d'admission dans les établissements publics et privés se feront en même temps. Ainsi, **pour valider sa demande d'admission** dans un établissement d'enseignement supérieur sénégalais sur Campusen, les nouveaux bacheliers devront **créer obligatoirement et successivement** :

- 1) un **dossier valide** de demande d'admission dans les **établissements publics** d'enseignement supérieur ;
- 2) et un **dossier valide** de demande d'admission dans les **établissements privés** d'enseignement supérieur.

Tout bachelier qui n'aura pas formulé sa demande comme précisé ci-dessus sur le site **http://orientation.campusen.sn** dans les délais prescrits ne sera pas orienté par l'Etat du Sénégal dans les établissements d'enseignement supérieur publics ou privés.

Les établissements d'enseignement supérieur (écoles, instituts, etc.) qui recrutent par voie de concours, test ou entretien conservent leurs procédures particulières d'admission. Toutefois, le Ministère attire l'attention des bacheliers 2018 candidats au recrutement dans ces établissements, sur la nécessité de procéder, aussi, à leur inscription sur le site

REPUBLIQUE DU SENEGAL



1	00	2	1	1	0
N°			••••		

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

http://orientation.campusen.sn pour conserver le droit d'être orienté ultérieurement par l'Etat dans un établissement d'enseignement supérieur public ou privé en cas de non-sélection.

TRES IMPORTANT: Le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation demande aux bacheliers de ne communiquer, en aucun cas, ces informations de connexion à Campusen à des tiers :

- INE
- Mot de passe
- Numéro de table
- Année du baccalauréat
- Téléphone portable

Elles sont strictement personnelles et doivent être soigneusement conservées par le bachelier. Il est absolument interdit de recourir à des tiers ou des associations, à quelque titre que ce soit, dans le cadre des opérations réalisées en vue de l'orientation. Les contrevenants risquent de ne pas, être orientés dans les établissements d'enseignement supérieur publics ou privés et pour ces derniers de ne pas recevoir de l'Etat des étudiants.

Pour toutes informations à propos de l'ouverture de la plateforme ou de la procédure d'orientation, vous pouvez vous connecter sur :

http://orientation.campusen.sn www.mesr.gouv.sn www.facebook.com/mesr.sn

Pr. Amadou Abdou SOW